

Bonjour à tous,

Vous avez, pour la plupart, découvert le nouveau [site internet](#) de la commune. Il reçoit en moyenne une soixantaine de visiteurs par jour ! N'hésitez surtout pas : parcourez-le, inscrivez-vous à la lettre d'informations, postez une demande ! En parallèle et en complément la [page Facebook](#), compte près de 200 abonnés et bon nombre de visites.



L'actualité du moment, c'est l'élaboration du budget. Pour qui n'est pas comptable, je dois dire que c'est assez fastidieux. Il est un passage obligé de la gestion communale. Nous prenons l'initiative cette année de rédiger une note de synthèse pour chacun de vous. Cette note est [publiée sur le site](#) communal. Si 2020 a été une année d'économies, 2021 démarre sous le signe positif d'investissements que nous engageons.

Une décision majeure prise à l'automne 2020 est l'embauche d'un employé communal. Sébastien Faure a pris ses fonctions le 1er janvier 2021. Vous aurez l'occasion de le rencontrer ; entretien du réseau d'eau, de la station d'épuration comme des bords de routes et des haies, mise en valeur du patrimoine communal, et aussi le déneigement. Pour lui permettre de faire son travail avec efficacité, la commune investit : un véhicule utilitaire, une remorque, un tracteur agricole, une débroussailleuse, divers petits équipements. Nous avons sollicité des subventions pour ces achats. Le vieux matériel, tractopelle ne fonctionnant plus, le tracteur M.B. Trac nécessitant trop de réparations sont en cours de vente.



L'opportunité d'aides conséquentes nous a conduit à constituer et déposer un dossier de rénovation énergétique pour les bâtiments mairie et cure. Réduire la facture énergétique, diviser par 10 l'émission de gaz à effet de serre en améliorant le bâti existant pour un projet de près de 700 000 euros financé à 80% par des subventions nous a motivé. Quoiqu'il en soit, il restera à financer les 20% à charge via un emprunt. Cette opération améliorera à la fois notre relation avec la Nature et avec les utilisateurs. Elle ne se fera que sous condition de subventions.

Un autre dossier concerne l'eau et l'assainissement. Le schéma directeur de l'eau est engagé. Ce sera un outil indispensable pour déterminer les travaux et améliorations à entreprendre. Nous devrons alors ouvrir des chantiers pour le long terme ayant pour ambition le bien commun. Cela passera obligatoirement par la sollicitation de subventions en particulier de l'Agence de l'Eau. Notre prix de facturation n'est pas satisfaisant pour cet organisme, nous allons devoir l'augmenter. Fin 2021, vous constaterez une hausse de 5% de ce prix qui passera de 0.73 à 0.77 euro le m3. Nous vous tiendrons informés des discussions sur ce sujet. L'actualité du moment en ce mois d'avril est aussi l'enquête publique concernant les périmètres de protection des captages des sources sur Ceüse.





MAIRIE DE  
MANTEYER



Autre chapitre délicat : le traitement des déchets. La hausse du coût du traitement imposée par le gestionnaire départemental, Véolia, est très préoccupante pour toutes les communautés de communes du 05. Encore une fois, nous devons tous faire des efforts pour réduire et traiter au mieux nos déchets. Je dois rappeler à chacun qu'il existe des règles et des obligations qui s'imposent. Les ordures ménagères sont collectées dans des bacs réservés, le verre et les emballages triés, les déchets verts doivent

être transportés soit à la déchèterie du Boutaric, soit à la benne stationnée au point collecte quartier du pont à la Roche des Arnauds. De même pour le carton. Trop d'incivilités sont constatées. Avant d'avoir recours à des verbalisations face aux infractions, je demande à chacun de respecter les autres et l'environnement.

Un sujet très animé reste l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile. Une enquête auprès des habitants fait ressortir légèrement plus de contre (63) que de pour (61). Si l'impact des ondes électromagnétiques et le potentiel préjudice esthétique ne peuvent être niés, les difficultés d'accès au réseau pour les abonnés Orange sur notre commune interpellent aussi. Afin de préserver l'égalité des chances, la santé et le bien-être de tous, un compromis doit être trouvé. A défaut, l'opérateur implantera son équipement sur un terrain privé, la municipalité n'ayant plus son mot dans l'affaire.



Le printemps arrivant, la végétation reprend ses droits. Je tenais à rappeler aux riverains des chemins et espaces publics leur obligation d'entretien et d'élagage. D'autant plus si les végétaux font obstacle à la sécurité, principalement au niveau de la circulation. Une communication plus élaborée sera diffusée d'ici quelques semaines. Rien n'empêche d'anticiper !

Site internet, page Facebook, informations écrites, nous sommes à votre écoute. Nous faisons tout pour vous tenir informés. En attendant de pouvoir vous rencontrer, portez-vous bien !

Fait à Manteyer, le 9 Avril 2021.

Pour toute question, merci de l'adresser à :

Mairie de Manteyer

45, chemin du Château 05400 Manteyer  
e-mail : [contact@manteyer-mairie.fr](mailto:contact@manteyer-mairie.fr)

Web : <https://www.manteyer-mairie.fr/home.html>